



**Voies
Navigables de
France**

Déclaration CFDT-VNF au CA du 29 novembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

Avant tout, **la CFDT-VNF** souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs au sein de cette instance. Nous saluons par la même occasion les administrateurs sortants et les remercions pour leur investissement au sein de ce conseil ces dernières années.

Le calendrier pour la tenue des réunions du Conseil d'Administration est pour le moins instable sur ce second semestre et particulièrement sur ce dernier trimestre. Outre les adaptations permanentes dans notre calendrier qui n'est pas réservé exclusivement à ces réunions, la transmission des documents au volume conséquent dans des délais toujours de plus en plus courts n'est pas un gage de qualité pour la préparation et la participation au conseil d'administration.

Connaissant le principe d'une validation préalable des dossiers et des documents par les tutelles, nous sommes en droit de penser qu'avec une réactivité accrue de ces dernières, les équipes en charge de la préparation et de la transmission de ces dossiers ne s'en porteraient que mieux. Les administrateurs quant à eux, bénéficieraient d'un délai plus confortable pour étudier leur contenu et cela permettrait un équilibre dans les débats.

Le renouvellement du Conseil d'administration aura lieu dans quelques mois et la direction nous a indiqué que dès 2024, un calendrier stabilisé et un délai convenable pour la transmission des ordres du jour et des documents seraient de nouveau l'usage. Nous l'en remercions et souhaitons profiter de la présence des tutelles pour solliciter leur contribution à cet effet.

Chers administrateurs, l'intersyndicale **CFDT-VNF** et FO a déposé un préavis de grève pour 2024 sur la base de revendications précises. Celles-ci correspondent, pour la plupart, à des engagements pris par la direction depuis quelques années mais non tenus à ce jour. Nous saluons les négociations qui ont été ouvertes avec la direction générale et la DRH de l'établissement visant à obtenir un protocole de sortie de grève avant la fin de cette année. Nous pensons en effet qu'avant 2024, des efforts doivent être faits pour assurer une paix sociale au regard des objectifs et des échéances à venir. Nous pensons également que la parole de la direction gagnera en crédibilité si l'ensemble de ses engagements sont respectés, d'autant plus que les personnels ont largement fait la démonstration de leur investissement et de leur capacité d'adaptation depuis la création de l'EPA. Si cela est utile, rappelons que VNF a subi la perte de plus de 1 000 ETP depuis sa création et que c'est bien le personnel restant qui en a absorbé toute la charge.

Si la stabilité des effectifs pour les trois prochaines années est confirmée dans le COP et dans les prochaines lois de finances, cela sera à saluer notamment au regard des années passées. Pour autant, cela ne résorbera pas les conséquences d'une politique aveugle de restriction des quinze dernières années.

Là encore, nous invitons le gouvernement, les tutelles de VNF et le contrôleur général à donner les moyens à la direction de conduire les négociations en cours. La création d'un EPA n'a pas pour but d'être une possibilité pour le gouvernement de se décharger d'une partie de ses responsabilités quand ça l'arrange et de rappeler son hégémonie sur celui-ci dans la gestion des affaires courantes et son dialogue social.

A titre d'exemple, lorsque les politiques publiques actent des avancées sociales comme la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des frais de repas et d'autres mesures qui impactent la masse salariale et/ou son budget de fonctionnement, c'est un bon début. Nous pourrions même dire, au regard de la forte inflation, que c'est un minimum qui demande à être amplifié. Pour autant, ce n'est pas à VNF, simple établissement public non consulté sur ces arbitrages, d'en assumer toutes les conséquences financières ni même partielles sur ses fonds propres. Non seulement ceux-ci ne sont pas prévus à cet effet, mais à termes, cela pourrait mettre en péril la stabilité financière de VNF. L'Etat doit assumer sa politique publique et donner les moyens à ses établissements publics de la mettre en œuvre sans remettre en cause le dialogue social en interne ni ses orientations budgétaires validées par son conseil d'administration. Dans le cas contraire, il convient de s'interroger sur l'utilité d'un tel statut.

De la même manière, VNF est de plus en plus souvent appelé à faire face à des aléas climatiques majeurs comme ceux récemment dans la région Nord-Pas-de-Calais en allant au-delà de ses missions statutaires. En pareille hypothèse, l'Etat et les collectivités « Gémapiennes » doivent être au rendez-vous pour donner les moyens à VNF de réagir en conséquence. Si le budget transport cotise à une mise en réserve de crédits auprès de l'Etat pour faire face à ces situations, il serait légitime que l'établissement bénéficie des retombées de cette réserve de précaution de la part des différentes politiques publiques pour lesquelles VNF intervient. Outre cette réserve de crédits qui doit être mobilisée en temps réel, des moyens complémentaires doivent être attribués à VNF pour faire face à ces événements appelés à se multiplier ces prochaines années. Le directeur territorial par intérim de la DT NPDC rappelait encore il y a peu que « *Si on prend l'exemple du delta de l'Aa, les systèmes mis en place ont été conçus dans les années 1970. Aujourd'hui se pose la question du dimensionnement de leurs capacités de pompage* ». Idem pour les opérations de pompage qui reposent sur du matériel vieillissant ou des opérations de curage des réseaux qui ne peuvent pas se faire faute de moyens suffisants, ces derniers n'étant pas classés comme prioritaires dans les orientations stratégiques de l'établissement. En effet, au regard des moyens dont dispose VNF, des choix doivent être faits et ne sont pas toujours en phase entre les orientations du COP et les rappels à l'ordre de « dame nature ».

Sur ce point, **la CFDT-VNF** profite de sa déclaration préalable pour saluer l'extraordinaire mobilisation des personnels de la DT NPDC. Ces derniers, parfois eux-mêmes impactés personnellement, ont su répondre présents et faire preuve d'une solidarité exemplaire pour renforcer les équipes là où il y avait besoin. Dans ce contexte exceptionnel et préoccupant, les agents démontrent une nouvelle fois leur réactivité, leur professionnalisme, leur solidarité et leur capacité à se mobiliser pour faire face aux situations. Par ailleurs, cette expérience nous rappelle la nécessité de la présence des agents sur le terrain. Cela montre aussi que, dans le cadre des projets de modernisation et notamment le passage à la téléconduite, tout ne peut pas être géré à partir d'un PCC par la fibre optique et quelques caméras. Ce paramètre est à intégrer nécessairement d'autant que, selon les climatologues, les épisodes d'aléas climatiques sont amenés à se répéter, à être plus fréquents et plus violents.

Pour conclure, **la CFDT-VNF** souhaite émettre quelques réserves majeures sur la délibération portant sur le budget initial 2024 qui nécessitera irrémédiablement un budget rectificatif à savoir :

- Puiser dans la trésorerie budgétaire de VNF pour compenser des décisions gouvernementales n'est pas une fin en soi et ne permettra pas dans la durée d'assurer un équilibre budgétaire.

Outre les fonds destinés aux opérations fléchées pour le projet Seine Escaut, en 2024, c'est 30% de la trésorerie qui sera ponctionnée. A ce rythme, d'ici trois ans, comment ferons-nous ?

- Des moyens insuffisants sur l'évolution de la masse salariale. Même si celle-ci est revalorisée de plus de dix millions d'euros, elle permet au mieux la mise en place des mesures gouvernementales et du nouveau régime indemnitaire de la voie d'eau mais aucunement la prise en compte des autres négociations en cours ;
- La revalorisation à hauteur de l'inflation du budget de fonctionnement et notamment des moyens généraux n'est pas satisfaisante. Cela revient à dire que ce budget est stabilisé alors qu'en réalité l'inflation a un impact parfois bien supérieur au taux retenu. Nous alertons sur le fait que de plus en plus d'opérations doivent être reportées faute de moyens suffisants sur les budgets de fonctionnement et que nombreux sont les personnels qui travaillent avec des matériels vétustes ou des véhicules très âgés.
- Le budget mobilisé pour les opérations immobilières et notamment la remise en état des logements au regard des normes écologiques est très largement insuffisant comme les moyens humains alloués à cet effet. **La CFDT-VNF** n'accepte pas que VNF s'appuie sur des cabinets privés pour l'évaluation du montant des loyers alors même qu'il ne garantit pas des logements aux normes obligatoires à l'instar du marché privé. Certains agents ont vu leur loyer multiplié par deux ou deux et demi sans avoir eu en retour un quelconque investissement qui légitimerait ces hausses. Le simple fait de remplacer une chaudière par une pompe à chaleur n'est pas une avancée écologique quand ce remplacement n'est pas accompagné d'une isolation complète du logement. Dans ce cas, c'est même la double peine, les agents payent plus cher leur loyer et ont des factures qui croient de façon exponentielle.
- **La CFDT-VNF** avait salué l'augmentation de la redevance hydraulique. Néanmoins, nous regrettons son plafonnement et le fait que VNF ne puisse pas bénéficier de la totalité de cette ressource au vu de ses besoins et des ressources octroyées qui restent très largement insuffisantes.
- Nous dénonçons l'abondement insuffisant de la charge pour service public car celui-ci ne compense que partiellement les dépenses liées aux mesures gouvernementales et aux objectifs que l'Etat fixe à VNF.

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF
au Conseil d'Administration